



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Service : Assemblées
Réf : PC/DG2026
Tél. : 04 66 56 42 82

C2026_01_11

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DU 9 AVRIL 2026

ÉTAIENT PRÉSENTS (112) : Pierre AIGUILLON, Marie-Claude ALBALDEJO, Liliane ALLEMAND, Philippe ALLIÉ, Stéphane ALLIGNOL, Lionel ANDRÉ, Sylvain ANDRÉ, Olivier AVOUAC, Gérard BANQUET, Gérard BARONI, Thierry BAZALGETTE, Jean-Charles BENEZET, Marc BENOIT, Alain BENSAKOUN, Valery BEUDIN, Bruno BIONDINI, Christophe BONNEFOY, Anthony BORDARIER, Rémy BOUET, Christophe BOUGAREL, Léa BOYER, Laurence BULTEZ-CADET, Lucette CAMACHO, Daniel CANAL, Ysabelle CASTOR, Aimé CAVAILLÉ, Lucas CELESTE, Claude CERPEDES, Christian CHAMBON, Laurent CHAPPELLIER, Adrien CHAPON, Ghislain CHASSARY, Coralie CHAZEL, Guy CHERON, Rémy CLEMENCIER, Frédérique COUDEYRE, Henri CROS, Jean-Claude D'ANTONA, Catherine DAUFÈS-ROUX, Georges DAUTUN, Christian DEVISMES, Hubert DUMAS, Marc DUMAS, Pascale EUGENE, Fabien FIARD, Céline FONTBONNE, Méryl FRIZON-DEBIERRE, Muriel GANSTER, Aurélie GENOLHER, Jean-Luc GIBELIN, Alain GIOVINAZZO, Frédéric GRAS, Jenny-Rose GUERCHOUX, David GUIRAUD, Lysiane GUY, Johanna HUGUET, Bonifacio IGLESIAS, Jacqueline JANIEC, Marc JEKAL, Thierry JONQUET, Patrick JULLIAN, Denis KUCHARCZAK, Alexandra LAGULHON, Jean-Michel LAINE, Catherine LARGUIER, Cyril LAURENT, Julie LOPEZ DUBREUIL, Christelle LOZANO, Martine MAGNE, Sébastien MAGNY, Gael MANCUSO, Guy MANIFACIER, Pierre MARTIN, Jean-Régis MASSON, Georges MATICHARD, Michel MERCIER, Valérie MEUNIER, René MEURTIN, Jérôme MEYNIER, Pascal MILESI, Karine MONTENEZ, Nathalie MONTORO TEISSIER, Raphaële NAVARRO, Thierry ORTIZ, Angélique PEIRETTI-GARNIER, Fabien PELAT, Thibault PELLISSIER, Jacques PEPIN, Marie-Christine PEYRIC, Éric PLANTIER, Jean-Noël PUDDU, Corinne RAVAUD, Philippe RIBOT, Georges RIBOT, Christophe RIVENQ, Jean-Claude ROUILLON, Max ROUSTAN, Louise SALATHÉ, Marc SASSO, François SELLE, Philippe TALAGRAND, Matthieu TESTARD, Mickaël THERY, Sylvie TRIBES, Roch VARIN D'AINVELLE, Jérôme VIC, Jean-Jacques VIDAL, Jean-Marie VIDAL, Marielle VIGNE, Michel VIGNE, Luc VILLARET, Jennifer WILLENS

POUVOIRS (0)

ABSENTS EXCUSÉS (0)

Objet : Création des Commissions Permanentes de Politiques Publiques

Le Conseil de Communauté,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2121-22, L5211-1 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2018-12-18-B3-001 en date du 18 décembre 2018 portant constatation des compétences de la Communauté Alès Agglomération au 1^{er} janvier 2019,

Considérant qu'au regard des articles énoncés ci-dessus, peuvent être formées « des commissions chargées d'étudier les questions soumises au Conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres »,

Considérant qu'à la suite du renouvellement de l'assemblée délibérante, il convient de constituer les Commissions Permanentes de Politiques Publiques,

APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE,

DÉCIDE

- De créer les 24 Commissions Permanentes de Politiques Publiques suivantes :

1 - Développement Économique – Commerce - Artisanat
2 - Suivi et évaluation du Projet de Territoire
3 - Tourisme - Équipements touristiques
4 - Ruralité – Agriculture - Forêt
5 - Logement et habitat (PLH) – Aménagement de l'espace
6 - Enlèvement et traitement des Ordures Ménagères - Tri sélectif
7 - Mobilités - Intermodalité
8 - Petite Enfance - Enfance - Jeunesse
9 - Politique de la Ville - Economie Sociale et Solidaire - Gens du voyage
10 – Culture (Cratère, écoles de musique, musées...)
11 - Sports
12 - Voirie d'intérêt communautaire - Eclairage public
13 - Risques majeurs – Hydraulique - GEMAPI
14 - Assainissement collectif et non collectif - Eaux pluviales urbaines
15 - Services communs
16 - Finances - Fonds de concours
17 - Développement durable et Agenda 21 - Biodiversité
18 - Territoire numérique, nouvelles Technologies (TIC)
19 - Urbanisme - SCoT
20 - Santé – Maisons médicales
21 - Patrimoine - Historique culturel
22 - Chemins de randonnées
23 – Prévention contre la délinquance
24 – Eau potable

- Les commissions sont composées de membres issus des conseils municipaux des communes de la Communauté Alès Agglomération

- les listes de candidats sont à adresser à l'attention du Président d'Alès Agglomération au plus tard, le vendredi 24 avril 2026 à 17h00 par courriel à l'adresse suivante : grpdelibagglo@ville-ales.fr.

Votants : 112
Pour : 112 - Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0

**Pour extrait conforme,
Le Président,**

Christophe RIVENO

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Nîmes ou d'un recours gracieux auprès du Président de la Communauté Alès Agglomération, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R.421-7 du Code de Justice Administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

